

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 25
- votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le 14 du mois de septembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. HASSAN Jérôme

Date de convocation : 08/09/2026

PRESENTS : Mmes et Mrs HASSAN Jérôme, DUPERRIER Pierre, BAGOT CHIARAVALLI Laura, MUGNIER Christophe, COMETTINI Ramon, JANIN Josette, MAIRE Céline, SCHILLER Patrick, CAUSARD-SESTAC Jocelyne, MEIER Marie-José, LAVY Véronique, DESDOUETS Solange, DEJONGHE Nathalie, BRUNIER Michael, LAURENT Yannick, ABDUL ALIM Jaleele, COLLY Alexandre, MOICHON Nathalie, TROTTET Loris, MOICHON Marine, CHARMOT Anthony, JACQUIER Olivier, SALABERT Oriane, PAGEAUX ARBAULT Quentin, ALLOUCH Yasser

ABSENTS EXCUSES : YATTOCHANE Halima a donné procuration à JANIN Josette, MAIRE Frédéric a donné procuration à HASSAN Jérôme, PEREIRA Sylvie a donné procuration à PAGEAUX ARBAULT Quentin, GIRAULT Jean-Michel a donné procuration à JACQUIER Olivier

SECRETAIRE : DEJONGHE Nathalie

D2026_091411

OBJET : Avenant n°1 au marché de « Remplacement du gazon synthétique au parc sportif de Bons-en-chablais »

Rapporteur : Jérôme HASSAN

Lors de la séance du 6 juillet 2026, le conseil municipal a attribué le marché de travaux portant sur le remplacement du gazon synthétique au parc sportif de Bons-en-Chablais- Lot n°1 « Terrassements, Revêtements, Terrain de sport, Clôtures et VRD », à l'entreprise COSEEC, pour un montant de 629 802, 56 € HT.

Il est aujourd'hui proposé de conclure un avenant audit lot concernant la modification de l'infrastructure nécessaire à la réalisation du terrain en gazon synthétique résultant de la découverte, lors de la dépose de l'ouvrage synthétique existant, d'une dégradation importante de la sous-couche qui rend son remplacement nécessaire afin d'assurer la bonne exécution de l'objet initial du marché. Suite au rapport transmis par le maître d'oeuvre, il est précisé que cette dégradation ne pouvait pas être identifiée malgré la bonne exécution des sondages réalisés en amont des travaux.

Le marché évolue donc ainsi :

Marché de base HT	629 802,56 €
Avenant n°1	127 399,45 €
Montant total HT du marché (marché + avenant)	757 202,01 €
TVA (20%)	151 440,40 €
Montant total TTC du marché (marché + avenant)	908 642,41 €

Soit : % d'écart introduit par l'avenant : + 20,23%

Vu :

- la délibération n°D2026_070608 du conseil municipal du 6 juillet 2026, par laquelle le conseil municipal a attribué le marché de travaux portant sur le remplacement du gazon synthétique au parc sportif de Bons-en-Chablais- Lot n°1 « Terrassements, Revêtements,

Terrain de sport, Clôtures et VRD », à l'entreprise COSEEC, pour un montant de 629 802,56 € HT,

CONSIDÉRANT

-la nécessité de conclure un avenant au lot n°1 « Terrassements, Revêtements, Terrain de sport, Clôtures et VRD » dudit marché ;

Le Conseil Municipal, avec 28 voix POUR et 1 ABSTENTION (Yasser ALLOUCH),

DECIDE

- D'autoriser la conclusion d'un avenant d'un montant de 127 399,45 € H. T au Lot n°1 « Terrassements, Revêtements, Terrain de sport, Clôtures et VRD », au marché de « Remplacement du gazon synthétique au parc sportif de Bons-en-chablais » ce qui porte le montant dudit lot à 757 202,01 HT soit 908 642,41 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jérôme HASSAN



La secrétaire,

Nathalie DEJONGHE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

VILLE DE BONS-EN-CHABLAIS
15, place Henri Boucher
74890 BONS-EN-CHABLAIS

B - Identification du titulaire du marché public.

GROUPEMENT COSEEC/FIELDSERVICES

COSEEC (Mandataire)
17 Impasse de la Pierre Feu
PAE LES GRANDES VIGNES
74330 LA BALME DE SILLINGY
administratif@coseec.com
Téléphone : 04 50 68 84 28
Numéro SIREN : 390713659

C - Objet du marché public.

- Objet du marché public : **REMPLACEMENT DU GAZON SYNTHETIQUE AU PARC SPORTIF DE BONS-EN-CHABLAIS**
LOT 1 : Terrassements, revêtements, terrain de sport, clôtures et VRD
- Date de la notification du marché public : **09/07/2026**
- Durée d'exécution du marché public :

Les délais de réalisation des travaux sont fixés à 10 semaines hors période de préparation de 2 semaines

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **629 802,56 €**
- Montant TTC : **755 765,07 €**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet d'acter :

1 – Adaptation du projet nécessitant la création de prix nouveaux :

PN1	Travaux supplémentaire pour dépose couche de souplesse , reprise plateforme et pose couche préfabriquée PROPRAY 23D selon devis joint	FT	147 415,95 €
PN2	Réalisation des 7 regards pour raccordement drains de champ des 2 terrains sur drain de collecte y compris recherche et intervention à l'aspiratrice selon devis joint	FT	8 500,00 €

L'ensemble des devis est joint en annexe

2 – Adaptation du projet intégration les prestations complémentaires liées aux aléas imprévisibles rencontrés sur le chantier et les évolutions sur certaines quantités du marché (prestations en moins).

• 2.1 Justifications :

En amont de la constitution du dossier de consultation pour le remplacement du revêtement synthétique sur les 2 terrains au Parc sportif, il a été procédé à un diagnostic complet du terrain existant confié à LABOSPORT dans le cadre de la mission globale élargie de maîtrise d'œuvre, afin de vérifier le respect de la norme constructive NF-P690-112 régissant la construction des terrains de sport en gazon synthétique et comprenant notamment :

- ✓ examen visuel de sabords
- ✓ relevé des pentes du terrain
- ✓ la localisation du réseau de drainage et son contrôle
- ✓ des sondages manuels sur le terrain (au nombre de 4) afin de vérifier les différentes couches constitutantes avec analyse en laboratoire sur les prélèvements réalisés
- ✓ des mesures de performances de la couche de souplesse (absorption de chocs, déformation, perméabilité
- ✓ vérification de la perméabilité de la couche drainante
- ✓ vérification de la portance de la plateforme

Cette mission a été réalisée le 26/02/2026 sur le terrain.

Les 4 sondages réalisés de manière aléatoire sur le terrain tout en permettant un cadrillage ont mis en évidence une sous-couche coulée conforme aux exigences de la norme tant sur son épaisseur (25mm) que sur son aspect de conservation avec notamment aucune perte de granulat. Par ailleurs les mesures de performances étaient conformes aux exigences de la norme et les tests en laboratoire ont confirmé la tenue mécanique.

Sur ces conclusions, il a été acté de conserver la sous –couche coulée et le DCE a été monté sur ces bases.

En phase travaux, suite à la dépose du revêtement en gazon synthétique, le MOE et l'entreprise ont alerté sur l'aspect de la sous –couche coulée du terrain à 11 (ce qui n'était pas le cas pour le terrain à 8 également concerné par les travaux). La sous- couche présentait sur de nombreuses parties du terrain un aspect fortement dégradé avec le granulat désolidarisé et une épaisseur peu importante (moins de 15mm)

Il a été acté afin de pérenniser les travaux, objet du marché, de procéder à la dépose de l'ensemble de la sous-couche coulée et de reposer une sous-couche préfabriquée de 23mm répondant à l'ensemble des exigences de la norme NF-P90 112. Cette sous-couche par ailleurs sera conservée lors du prochain cycle de remplacement du revêtement synthétique.

Le surcout de ces travaux est de 147 415,95 € HT

• 2.2 Balance générale :

La balance générale conduit à une augmentation de+ 127 399,45 € HT par rapport au montant du marché initial soit +20,23% selon tableau accostage joint en annexe

3 - Modification du délai global d'exécution du marché :
 Compte tenu des travaux supplémentaires et de la modification du phasage des travaux, la date de fin des travaux est repoussée au 30/10/2026 hors intempéries.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
 (Cocher la case correspondante.)

☐ NON ☒ OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **+ 127 399,45 €**
- Montant TTC : **+ 152 879,34 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **+ 20,23%**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **757 202,01 €**
- Montant TTC : **908 642,41 €**

E - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public.)